



Accueil et Renseignements

Le projet pédagogique ainsi que le projet éducatif sont à disposition des familles dans le bureau de l'ALSH.

Il est de l'intérêt des familles de souscrire un contrat d'assurance de personnes (individuel accident) couvrant les dommages corporels auxquels les activités peuvent les exposer (art.L227-5 du CASF du 17 juillet 2001).

La ville se réserve le droit d'annuler un camp et/ou certaines activités selon l'évolution des conditions sanitaires, en cas d'inscriptions insuffisantes, ou d'intempéries, etc.

Service Enfance/Jeunesse
Mairie de Fouesnant-les Glénan
Place du Général de Gaulle
29170 Fouesnant-les Glénan
Tél : 02 98 94 43 74
Mail : enfance-jeunesse@ville-fouesnant.fr



www.ville-fouesnant.fr



J10

DU 9 AU 13 AOÛT

12/15 ANS

FOUESNANT



Mairie de Fouesnant, Place du Général de Gaulle, 29170 Fouesnant- 02 98 51 62 62- contact@ville-fouesnant.fr

www.ville-fouesnant.fr

Séjour à Fouesnant

12 à 15 ans (12/15 ans dans l'année)
du lundi 9 et 13 août 2021
N° agrément DDCS : 0290375CL001320

LIEU DU SÉJOUR : Fouesnant (29).

HÉBERGEMENT : En dur au Centre Nautique Fouesnant Cornouaille.

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 12 jeunes.

ACTIVITÉS : Les jeunes participeront à un stage de voile : catamaran.

Les activités sportives sont encadrées par des professionnels agréés et diplômés.

DÉPART :

lundi 9 août à 9h30 - Directement au Centre Nautique Fouesnant Cornouaille.

RETOUR :

vendredi 13 août vers 17h - Directement au Centre Nautique Fouesnant Cornouaille.

Le séjour est encadré par deux animateurs BAFA et 2 stagiaires en formation BAFA.

TARIFS :

Tarifs du séjour : 70€ ou 200€ (selon les revenus du foyer).

Inventaire pour le séjour

	Quantité
Trousse de toilette : savon, brosse à dents, dentifrice,	
Shampoing	
Serviette de toilette	
Jogging (survêtement)	
Gros pull, polaire	
Tee-shirts (1 par jour)	
Shorts, bermudas (1 par jour)	
Slips, culottes (1 par jour)	
Chaussettes (1 paire par jour)	
Maillot de bain: prévoir slip de bain en cas de piscine ou plage	
Serviette de plage	
Crème solaire	
Casquette ou chapeau	
Pyjama	
Sac de couchage, couverture (si le sac de couchage n'est pas épais)	
Tapis de sol ou matelas gonflable	
Tennis	
Claquettes, bottes,	
Coupe-vent, imperméable	
Lampe de poche	
Produit anti-moustiques	
Sac à linge sale	

CHAR À VOILE : coupe-vent, vêtement de pluie, lunettes de soleil, gants (gants de jardinage, de vélo, ou de vaisselle), chaussures ne craignant pas l'eau.

ESCALADE : tenue de sport très confortable.

SPORTS NAUTIQUES : chaussures en toile qui séchent rapidement ou sandales en plastiques, maillot de bain.

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, AFIN D'ÉVITER LA PERTE ET L'OUBLI DES VÊTEMENTS, MARQUEZ-LES AU NOM DE L'ENFANT. MERCI

Inscription au séjour de vacances

Note pour les familles

Pour certains enfants, partir loin de leurs parents ne pose aucun problème. Pour d'autres enfants, en revanche, partir demande un gros effort d'intégration et aussi d'autonomie.

L'enfant va découvrir d'autres camarades, de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie et de nouvelles activités.

Pour cela, il convient donc à nos équipes d'encadrement composées de 2 animateurs BAFA et de 2 animateurs stagiaires BAFA de tout mettre en œuvre pour créer des repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles.

Le rôle des animateurs est d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre convivial où l'enfant peut, petit à petit, devenir acteur de son séjour en participant aux différentes tâches de la vie quotidienne, aux échanges, aux découvertes de nouveaux horizons et de nouvelles activités.

C'est en agissant ainsi que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement.

Ces séjours permettent également aux animateurs de créer des relations privilégiées et individualisées avec chaque enfant. Ils pourront ainsi mieux les connaître de par leurs habitudes, leurs rythmes, leurs angoisses, et être plus à l'écoute et disponibles.

Nos séjours répondent aux exigences de la législation de la direction départementale de la cohésion sociale et les activités sont assurées par des animateurs ou des moniteurs qualifiés dans le but de garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants.

N'hésitez pas à vous renseigner soit en téléphonant à l'ALSH du Quinquis avant le départ soit auprès de l'équipe le matin du départ pour que nous puissions répondre à toutes vos questions (02 98 94 98 73).

Pour valider l'inscription de votre enfant, il faut impérativement déposer, au service Enfance/Jeunesse, Mairie de Fouesnant-les Glénan, Place du Général de Gaulle, 29170 Fouesnant-les Glénan Tél : 02 98 94 43 74

avant le vendredi 21 mai 2021 :

- La fiche sanitaire de liaison dûment remplie
- Le montant total du séjour
- Le brevet de natation (25 mètres) et le test anti-panique (pour les activités nautiques)

Si ce n'est pas le cas, l'inscription est annulée et la place est réattribuée

TRAITEMENT MÉDICAL

En cas de traitement médical, remettre l'ordonnance au responsable du séjour, accompagnée des médicaments dans leurs boîtes d'origine.

AFFAIRES PERSONNELLES

Le Pôle enfance/jeunesse décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol d'objet de valeur (téléphone portable, baladeur, etc.).

Nous insistons fortement sur la responsabilité quant à l'argent de poche, dans l'utilisation, qui incombe aux jeunes et, en l'occurrence, nous ne souhaitons pas fixer de somme minimale ou maximale.

La ville se réserve le droit d'annuler un camp et/ou certaines activités selon l'évolution des conditions sanitaires, en cas d'inscriptions insuffisantes, ou d'intempéries, etc.

Les camps organisés par l'ALSH ne sont pas des stages sportifs, même si l'activité sportive y a sa place. Ils sont avant tout une période de détente pour vos enfants. Les camps sont des moments privilégiés pour l'autonomie des jeunes (élaboration des menus, vie de groupe, etc.).

Organisation de la vie quotidienne sur les camps d'été

ACCUEIL AU DÉPART ET AU RETOUR DE CAMP :

C'est un moment privilégié auquel le directeur et les animateurs sont attentifs. Les parents seront écoutés sur les différents problèmes que peut rencontrer leur enfant (santé, phobie, etc.) lors du séjour. Les animateurs sont à l'écoute des parents, ils peuvent si les parents le souhaitent, faire un compte rendu du déroulement du séjour.

LE PREMIER JOUR : Regroupement des enfants pour leur présenter les activités de la semaine, établir les règles de vie, mettre en place un planning des tâches ménagères et élaborer les menus équilibrés de la semaine. Le responsable du séjour doit désigner un animateur, référent d'une ou plusieurs tentes pour le suivi de la vie quotidienne tout au long de la semaine.

LE LEVER : Afin de permettre à chaque enfant de vivre le rythme qui lui convient, le réveil est échelonné, sauf les jours où des activités sont prévues le matin.

LE PETIT DÉJEUNER : Chaque matin un animateur se lève une demi-heure avant le réveil des enfants afin de préparer le petit déjeuner (les animateurs s'organisent en interne, à tour de rôle). Il accueille les enfants et veille à ce qu'ils déjeunent correctement et dans le calme. Il les laisse s'organiser, se servir, être en autonomie et n'intervient que si son aide est sollicitée.

LA TOILETTE : Après le petit déjeuner les enfants vont faire leur toilette, accompagnés d'un animateur. L'animateur veille à ce que chaque enfant se lave correctement (dents, visage). La toilette est un temps d'intimité, non mixte.

LA DOUCHE : Les animateurs sont toujours par deux à surveiller les douches et la toilette du matin. Après la douche, les animateurs veillent à ce que le linge sale soit récupéré et rangé à part des affaires propres. Ils veillent également à ce que les enfants se soient bien changés. C'est aux animateurs de s'organiser (noter sur un papier, procéder tente par tente, etc.).

LE TEMPS DES REPAS : Les animateurs et les enfants mangent ensemble les mêmes aliments, préparés de la même manière. Ils veillent à favoriser la convivialité car c'est un moment d'échange, d'écoute qui doit se dérouler dans le calme. L'animateur n'oblige pas les enfants à manger, mais veille à ce que chacun goûte les différents plats et ne reparte pas le ventre vide.

LES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE : Les services (préparation des repas, vaisselle, etc.) fonctionnent par petits groupes déterminés par les enfants et les animateurs en début de séjour. Les camps de vacances sont des lieux d'apprentissage et permettent de participer à la vie collective. L'animateur est là pour participer, aider, conseiller,... l'enfant doit apprendre que chacun doit faire sa part de travail afin qu'il y ait une meilleure qualité de vie sur le camp. L'enfant pourra prendre des responsabilités, des initiatives et de cette manière gagner en autonomie.

LE COUCHER : Des veillées sont mises en place par les animateurs, selon l'organisation de leur semaine. En fin de veillée, les enfants vont se coucher après un retour au calme.

Les animateurs emmènent les enfants aux toilettes avant le coucher. Afin de favoriser l'endormissement individuel et collectif, un animateur reste autour des tentes. A 22 heures, voire 22 heures 30 au plus tard les lumières sont éteintes, les enfants doivent dormir. Les enfants peuvent apporter un matelas gonflable ou un matelas anti acariens, c'est aux animateurs d'organiser les tentes en conséquence afin que chaque enfant puisse dormir confortablement (monter une tente supplémentaire, répartition des enfants, etc.).

Le coucher est un moment privilégié entre les animateurs et les enfants, durant lequel ils pensent à leurs parents et se confient si besoin.

LA NUIT : Pendant son sommeil l'enfant a besoin de sécurité, c'est pourquoi il sait exactement où dorment les animateurs et où il peut les trouver. Un animateur est de garde chaque nuit (l'équipe s'organise à tour de rôle), il aura simplement une lampe allumée devant sa tente.

LE TEMPS CALME : C'est un moment à proposer après le déjeuner du midi et le dîner. Ce moment doit être calme, dans les tentes où dans un lieu approprié. Les tentes doivent rester en ordre car le lit de l'enfant est son seul vrai repère en camp. Il est la seule chose qui lui appartienne, il y dort, se repose, écrit à ses parents.

LES TEMPS LIBRES : Un animateur veille à ce que ces moments se déroulent sans débordement. L'animateur propose des petites activités aux enfants qui s'ennuient, livres, jeux, bricolage, discussions, etc.

LA BAIGNADE : Le surveillant de baignade est chargé de la surveillance et les animateurs de l'encadrement des enfants dans l'eau (1 animateur dans l'eau pour 8 enfants de 6 ans et plus). Les animateurs sont obligés d'être présents dans l'eau tout au long de la baignade.

LES MÉDICAMENTS : Les médicaments doivent être confiés aux animateurs dès le début du séjour des enfants. Les animateurs sont chargés de donner les médicaments en suivant les prescriptions de l'ordonnance qui est jointe et sont chargés de compléter la fiche de suivi. Les médicaments ainsi que l'ordonnance seront rendus en fin de séjour.

L'ARGENT DE POCHE : Les enfants qui souhaitent confier leur argent de poche aux animateurs peuvent le faire. Les animateurs restituent au retour de camp l'argent restant aux enfants ou aux parents.

A LA FIN D'UN SÉJOUR :

- Le rangement global à la fin des séjours sera fait par les animateurs responsables des camps selon une liste de tâches à effectuer. Le matériel est lavé, rangé et listé.
- Le linge perdu de chaque camp est placé dans des sacs. Il reste à la disposition des parents jusqu'aux vacances de Noël. Ensuite, il est donné à des associations.